

France-Cuba dénonce les prétentions des États-Unis de renforcer le blocus contre Cuba



CUBA

FRANCIA



Paris, 4 février (RHC)- L'Association de Solidarité France-Cuba a adressé une lettre à la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini, pour dénoncer les prétentions des États-Unis d'appliquer le chapitre 3 de la Loi Helms-Burton et de renforcer encore plus le blocus contre Cuba.

L'article 3 de la Loi Helms-Burton permet aux Nord-américains et aux Cubains naturalisés étasuniens dont les propriétés ont été nationalisées à Cuba après le triomphe de la Révolution le 1er janvier 1959, de porter plainte devant des tribunaux des États-Unis contre des personnes ou des entreprises qui utilisent actuellement ces propriétés.

Depuis la signature de cette loi, en 1996, par le président de l'époque, William Clinton, les administrations successives des États-Unis ont systématiquement prorogé de 6 mois l'application de ce chapitre.

Récemment, le gouvernement étasunien actuel l'a prorogé de 45 jours seulement.

Dans son message, France-Cuba affirme que le durcissement d'une loi conçue pour codifier et aggraver le blocus est, de par son caractère extraterritorial, contraire aux dispositions du droit international.

France-Cuba souligne que la décision du Département d'état des États-Unis de ne proroger que de 45 jours la non-application de l'article 3 de cette loi est un acte hostile d'une arrogance et irresponsabilité extrêmes.

À ce sujet, France Cuba ajoute dans sa lettre que l'application de l'article en question porterait sérieusement atteinte aux intérêts des personnes et des entités européennes qui ont noué des liens d'affaires légitimes avec Cuba et qui y sont présentes.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/182620-france-cuba-denonce-les-pretentions-des-etats-unis-de-renforcer-le-blocus-contre-cuba>



Radio Habana Cuba